

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 27

en exercice : 24

ayant pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 21 novembre 2019

Date d'affichage : 21 novembre 2019

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 077-217702380-20191129-D2019_077BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 28 NOVEMBRE 2019**

**ANNULE ET REMPLACE
ERREUR DE PLUME**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL - Philippe GAUTHERON - Carine DENOGENT - Boris SARRAUTE - Gérald GABORIEAU - Henri DELESTRET - Thierry CAUSIN - Nathalie POULAIN - Gwénaëlle LEMÉE - Christelle MAHÉ - Jean-Luc MONDAT - Véronique SALLER - Nawal BADDOUR - Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER - Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE

Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE

Stéphane POCHET a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON

Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Véronique SALLER

Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Amandine FARGET

Absents : Carole GUILLOT - Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Véronique SALLER

DÉLIBÉRATION 2019-077 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DE LA COMMUNE

La décision modificative est un acte budgétaire permettant d'ajuster les prévisions initiales inscrites au budget communal aux réalisations des premiers mois de l'exercice

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-112 : Rémunération principale	6 520 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64111-421 : Rémunération principale	2 520 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64111-820 : Rémunération principale	1 200 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0 00 €	2 520 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6451-020 : Coisations à l'U.R.S.S.A.F.	0 00 €	1 200 00 €	0 00 €	0 00 €
D-6451-421 : Coisations à l'U.R.S.S.A.F.	0 00 €	6 520 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	10 240.00 €	10 240.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	10 240.00 €	10 240.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1328-103-64 : MICRO CRECHE	0 00 €	81 870 64 €	0 00 €	0 00 €
R-1318-103-64 : MICRO CRECHE	0 00 €	0 00 €	0 00 €	81 870 64 €
R-1331-103-64 : MICRO CRECHE	0 00 €	0 00 €	0 00 €	82 996 06 €
R-1341-103-64 : MICRO CRECHE	0 00 €	0 00 €	82 996 06 €	0 00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	81 870.64 €	82 996.06 €	164 866.70 €
D-21318-106-64 : VOIRIE	0 00 €	42 870 64 €	0 00 €	0 00 €
D-21534-105-814 : RESEAUX	76 601 09 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-21538-105-822 : RESEAUX	5 289 55 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2158-104-324 : PATRIMOINE	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2184-112-211 : ECOLE MATERNELLE	0 00 €	2 800 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2184-113-251 : ECOLE ELEMENTAIRE	2 800 00 €	0 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-101-024 : MAIRIE	0 00 €	10 000 00 €	0 00 €	0 00 €
D-2188-104-324 : PATRIMOINE	0 00 €	19 000 00 €	0 00 €	0 00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	84 670.64 €	84 670.64 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	84 670.64 €	168 541.28 €	82 996.06 €	164 866.70 €
Total Général		81 870.64 €		81 870.64 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité,

DÉCIDE de valider la décision modificative n° 4, telle que ci-dessus.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de Seine et Marne.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

VOTE

POUR : 17

ABSTENTION : 5 (A. MEYNADIER – I. LECLERCQ – A. FARGET + P – N. BADDOUR)

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 29 novembre 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE



Acte rendu exécutoire le 23/12/19
Dépôt en S. Préfecture le 23/12/19
Et publication ou notification du 23/12/19

